

Avocats Sans Frontières

Newsletter 2004 - IV

juin 2004

Cher lecteur,

La quatrième Newsletter de l'année 2004 vous parvient à la veille des vacances d'été, du moins ici en Europe. Avocats Sans Frontières souhaite d'excellentes vacances à ceux d'entre vous qui vont bientôt prendre un repos bien mérité. Le secrétariat à Bruxelles ainsi que les projets sur le terrain continueront à fonctionner tout au long de l'été malgré la réduction des effectifs.

Avocats Sans Frontières appose la dernière touche à son rapport d'activités 2003. Ce rapport sera publié sur le site d'Avocats Sans Frontières dès sa parution. Et toujours concernant la communication externe, Avocats Sans Frontières a le plaisir de vous annoncer que le projet, introduit dans le cadre du « Solidariteitsprijs » du journal De Standaard, a été sélectionné. L'annonce paraîtra dès lors gratuitement dans l'édition du 19 juillet prochain.

Bonne lecture,

*Peter Van der Auweraert
Directeur général*

Timor Leste

Notre équipe en poste au Timor-Oriental a été renforcée par la venue d'un nouveau membre que Shelly Wieck accompagnera dans son travail de formation. Joao Travolta est juriste et dispose d'une riche expérience en développement. Il est de nationalité Timoraise et connaît plus que personne les problèmes auxquels sont confrontés ses compatriotes.

Une partie importante de notre travail consiste en la recherche de fonds. En vue d'obtenir des fonds, la chef de mission, Teresa Benedict, entretient des contacts avec d'éventuels bailleurs de fonds.

Elle a également rencontré des mandataires de *Asia Foundation* et de la *Coalition pour la Cour Fénale Internationale*. Lors de ces entretiens, il a notamment été question de l'adaptation de la législation timoraise au Statut de Rome et à d'autres traités internationaux.

L'accès des femmes à la justice constitue une des préoccupations principales de la mission. ASF est représentée dans divers comités qui se penchent sur cette problématique.

Nous continuons également à renforcer notre collaboration avec le Barreau

Timorais. En collaboration avec le *Timor Bar Association Transitional Administration Body*, ASF élabore une stratégie à long terme et s'attelle à la rédaction d'un code de déontologie.

Mi-juin, ASF démarre un programme d'échange avec la *Malaysian Bar Association* qui constituera la base d'un plan d'action visant à développer et renforcer la *Timor Bar Association*.

Rwanda

Durant le mois de mai, une certaine tension a pu être remarquée entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo. L'ancien mouvement rebelle, RCD-Goma a mené une attaque sur Bukavu, soutenue, selon Kinshasa, par le gouvernement rwandais.

Dans le cadre du procès de l'ancien Président Pasteur Bizimungu, le prononcé du verdict a été postposé au 7 juin.

La réforme de l'appareil judiciaire se poursuit. La procédure de recrutement pour les magistrats ainsi que pour le Parquet Général de la République a débuté.

ASF poursuit le soutien aux avocats du Barreau de Kigali qui assurent la représentation des parties dans les procès dits de Gikongoro (voir newsletter précédente). En mai, seule l'affaire Akimana Celestin, a fait l'objet d'un prononcé confirmant la peine de mort pour trois prévenus et en condamnant un quatrième à une peine d'emprisonnement de vingt ans.

La distribution du tome V du Recueil de Jurisprudence du Contentieux du Génocide est terminée. Tous les acteurs juridiques et universitaires, les instances politiques concernées et les acteurs de la société civile rwandaise disposent actuellement de ce recueil. A l'occasion d'une conférence organisée par l'Union Européenne sur la région des Grands Lacs du 12 au 14 mai, le recueil fut également distribué. Entre-temps, un 6e tome est en préparation.

Le projet de formation pour les juges de secteur *Gacaca* se déroule bien. En collaboration avec le Service National des Juridictions Gacaca, la conception des outils didactiques a débuté. Le nouveau projet de loi Gacaca est en discussion devant le Parlement.

En juin, les juridictions de *Gacaca* devraient être étendues à tout le pays.

Burundi

ASF poursuit son programme d'assistance judiciaire aux victimes et aux prévenus dans le cadre du contentieux de 1993. La compétence criminelle jadis exclusivement réservée aux trois Cours d'Appel du pays a maintenant été étendue aux 17 Tribunaux de Grande Instance. Depuis que le calme est revenu au Burundi, ASF s'est fixé pour objectif l'élargissement de son intervention à tout le pays.

En mai, le verdict dans l'affaire des quatre Rwandais accusés d'avoir braqué une banque a été prononcé (voir la newsletter précédente). Les quatre prévenus ont été condamnés à la peine de mort et risquent d'être exécutés.

Dans l'affaire du meurtre d'un représentant de l'OMS, ASF a désigné un avocat liégeois, membre du Conseil d'Administration, Maître Jean-Louis Libert, afin de prendre en charge la défense des accusés. Le 11 mai, l'affaire a été plaidée devant la

Cour d'Appel de Bujumbura. Celle-ci se penche pour l'instant sur un certain nombre de questions de procédures qui ont été soulevées par la défense.

Entre-temps, les émissions de radio-théâtre sur le thème des droits des victimes continuent à être diffusées. Dans ce cadre, nous collaborons avec différentes organisations locales.

République Démocratique du Congo

Les activités principales d'ASF en RDC ces derniers mois ont été l'organisation d'un séminaire de recyclage des magistrats de Goma, Kalemie et Béni.

Des négociations sont en cours avec l'Association des Femmes Avocates de la RDC, (AFEAC) pour l'ouverture d'une Boutique de droit dans la Commune de Kasavubu. La Boutique de droit a pour objectif la vulgarisation du droit et la promotion des mécanismes légaux de résolution des conflits.

Un accord a été conclu avec DFID (*Department For International Development – United Kingdom*) concernant le programme d'audiences foraines. Une mission exploratoire à Kananga est prévue dans le courant du mois de juin pour recueillir des informations à la fois sur les audiences foraines, la sensibilisation préalable et la prochaine formation des magistrats. Cette mission, la première dans la province du Kasai Occidental, sera l'occasion de se présenter officiellement aux autorités provinciales et d'expliquer nos prochaines interventions dans la Province.

ASF A BESOIN DE VOUS !

Pour continuer à agir en toute indépendance et effectuer des projets à long terme pour lesquels il est difficile de trouver des financements institutionnels, ASF doit impérativement augmenter ses fonds propres. Ce but ne peut être atteint que grâce à votre générosité qui assurera la survie de l'association sur le long terme. Faites un don à ASF. Tout don d'un montant égal ou supérieur à 30 Euro est fiscalement déductible.

**Compte bancaire: ING/Caisse privée 630-0227491-85
IBAN : BE89 6300 2274 8185 - BIC : BRUBE
Mention: don - campagne 2004.**

Il existe aussi d'autres pistes pour aider ASF :

- **Devenez membre et recevez régulièrement la newsletter qui parcourt l'actualité de l'association (cotisation annuelle: 40 Euros; étudiants : 20 Euros - Même compte bancaire - Mention: cotisation 2004);**
- **Consultez régulièrement le site (www.asf.be) où vous trouverez les plus récentes offres d'emploi ou de bénévolat au sein d'ASF;**